CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E24655** **VALABLE JUSQU'AU** **25/04/2027**

ÉDITÉ LE 10/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/1991

Raison sociale : BCC BRAY CAUX CONSTRUCTIONS

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 10/04/2008
Capital : 75 000

81 RUE NEWTON LONGUILLE
76590 LONGUEVILLE-SUR-SCIE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DIEPPE 91 B 3
Siret : 380 429 423 00037
Code NACE : 4120B
Numéro caisse de congés payés : 04 124312
Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 5199756104

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 5199756104
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Téléphone : 02 35 04 00 00 **Fax :**
Portable :
Responsabilité légale :
SGARLATA ROMAIN PRÉSIDENT

Site Internet :
E-mail : contact@braycauxconstructions.fr

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 678 675 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2112	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité confirmée)	11	16/01/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

10/03/2026 11:49

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.